

ON CAUSE DU PAYS

Réunion du Conseil de Développement du Pays Sud Bourgogne



**Plan Climat-Energie Territorial
(PCET)**

23 septembre 2010 -Tramayes

Qu'est-ce qu'un Plan Climat Energie Territorial (PCET) ? (1/5)

Quels objectifs ?

- Atténuer le changement climatique par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) générées directement ou indirectement par notre territoire,
- Adapter notre territoire au changement climatique en anticipant les modifications les plus probables.

Comment mettre en œuvre un PCET ?

1. Fixer des objectifs quantifiables en cohérence avec l'identité de notre territoire,
2. Définir un programme d'actions précis pour atteindre ces objectifs,
3. Préciser les moyens d'évaluation qui permettront de le corriger et de le pérenniser.

Qu'est-ce qu'un PCET ? (2/5)

Quels moyens ?

Octobre 2009 → Réponse du Pays Sud Bourgogne, à l'appel à candidature « Plan Climat en Bourgogne » (ADEME/Région)

- financement et formation d'un poste de chargé de mission
- un diagnostic GES financé à hauteur de 70%
- un accompagnement technique régional pour la construction et la mise en œuvre de notre PCET : bureau d'études ICE CONSULTANTS

Qu'est-ce qu'un PCET ? (3/5)

Qui sera invité à agir dans le cadre du PCET ?

Le programme d'actions comportera 5 différents niveaux d'actions :

- compétences propres des collectivités membres,
- lien avec d'autres niveaux institutionnels : consulaires....
- partenariat avec d'autres acteurs : associations...
- par les acteurs du territoire (dans lequel le Pays aura un rôle d'animateur) : entreprise/artisanat...
- liés aux comportements des ménages.

Qu'est-ce qu'un PCET ? (4/5)

Pourquoi mettre en œuvre un PCET ?

Une démarche non réglementaire à l'échelle du Pays, **MAIS** :

- Une ambition territoriale affirmée → les objectifs que nous nous fixerons ne devront pas être perçus comme issus d'une politique volontariste et non comme une contrainte,
- Les actions de notre PCET peuvent être aussi des leviers locaux pour notre économie locale : création d'emplois, sécurité en approvisionnement énergétique, moindre coûts d'exploitation sur les bâtiments et les équipements...

Qu'est-ce qu'un PCET ? (5/5)

Pourquoi mettre en œuvre un PCET ?

Une démarche non réglementaire à l'échelle du Pays, **DONC** :

- L'émergence d'actions de notre PCET est favorisée par des politiques incitatives fortes avec des crédits sectoriels à mobiliser,
- Les actions du PCET contribueront à donner une image positive de votre structure (collectivité, entreprise...) : labellisation, communications externes...

Rétro-planning du PCET (1/4)

	2010	
	3ème trimestre	4ème trimestre
Préfigurer		
<u>Rencontrer rapidement et individuellement un 1er cercle d'interlocuteurs avec questionnaire</u>		
<u>Définir une organisation interne</u> : articulation COTECH/COPIL/CA (secrétaire de séance), éventuellement un Conseil participatif		
<u>Tenir une réunion d'informations pour le 1er cercle d'interlocuteurs</u> : - Rédaction d'un document de communication externe - Mise en place du COPIL		
<u>Rédiger le CC "Diagnostic GES " du Pays</u>		

Supports développés :

- 1 cahier des charges du diagnostic GES
- 1 questionnaire d'appui aux entretiens
- 1 document de communication externe

Rétro-planning du PCET (2/4)

	2010			2011				2012				2013
	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	1er trimestr	2ème trimestr	3ème trimestr	4ème trimestr	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	1er trimestre
Dégager les pistes d'actions												
Engager le diagnostic GES-énergie												
Commander et exploiter la note sur la vulnérabilité												
Tenir un Forum de sensibilisation (notamment vers le grand public), avec éventuellement désignation de citoyens représentatifs												
Tenir les séances des ateliers participatifs												
Rédiger et faire délibérer sur le livre blanc												
Conventionner avec les partenaires et les acteurs du territoire : Charte d'engagement de réduction volontaires des émissions de CO2 (2007-2014 puis 2014-2020)												
Dégager des propositions d'actions par échéances (court, moyen, long termes), par thèmes et par niveaux d'actions par le COTECH												

Rétro-planning du PCET (3/4)

Supports développés :

- **1 réunion de sensibilisation aux enjeux climatiques et énergétiques**

**Inscrivez-vous
au 03 85 20 91 10**

<p>Jeudi 28 octobre 2010 à partir de 18h30 DOMPIERRE LES ORMES Galerie européenne de la forêt et du bois</p>	<p>Jeudi 4 novembre 2010 à partir de 18h30 TOURNUS Salle 15 de l'ancien Palais de Justice</p>
--	---

- 1 rapport + 1 diaporama du diagnostic GES
- 1 note sur la vulnérabilité du Pays Sud Bourgogne
- 1 intervention d'un « pédagogue-spécialiste »
- des feuilles de routes pour les ateliers participatifs
- 1 livre blanc de restitution de la phase de concertation
- 1 Charte d'engagement volontaire (2007-2014 puis 2014-2020)

Rétro-planning du PCET (4/4)

	2013			
	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre
Construire le PCET				
Faire instruire les propositions d'actions par le COPIL				
Finaliser le choix du portefeuille d'actions				
Mettre en œuvre le PCET				
Tenir les tableaux de bords d'avancement				→
Identifier la nécessité d'éventuelles réorientations des actions prévues (échéances 2014)				→
Mener une démarche d'évaluation				
Imaginer un mode de remplissage des indicateurs (par internet...)				→

Supports développés :

- 1 document de synthèse (diagnostic, livre blanc, fiches-actions)
- 1 liste d'indicateurs locaux

Zoom sur le diagnostic « énergie- GES » (1/2)

Pourquoi ?

Guider l'action du Pays Sud Bourgogne dans le choix des thématiques prioritaires à traiter dans un PCET : contribution aux émissions de GES, dépendance aux énergies fossiles, faisabilité...

Car...

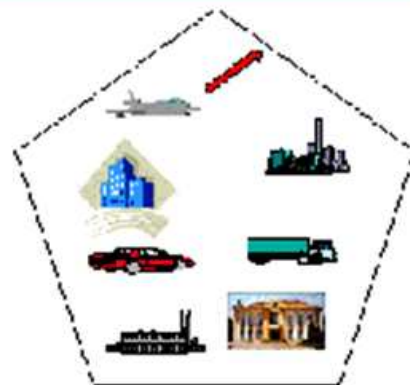
- Contribution directe de 10% des émissions françaises de GES : services internes et domaines d'intervention (éducation, logement social, culture, sport, voirie...) → Module « Patrimoine & Services »
- Pouvoir direct ou indirect sur 50% des émissions françaises de GES : production d'énergie, procédés industriels, activité tertiaire, secteur résidentiel, agriculture & pêche, fret, transports de personnes, construction et voirie, production et gestion des déchets → Module « Territoire »

Zoom sur le diagnostic « énergie- GES » (2/2)

Comment ?

Estimer et hiérarchiser le poids des émissions **anthropiques directes et indirectes de tous les GES** (CO₂, CH₄, N₂O, HCF...)

Emissions de G.E.S (t.e.c*) = Activité (KWh...) * Facteur d'émission



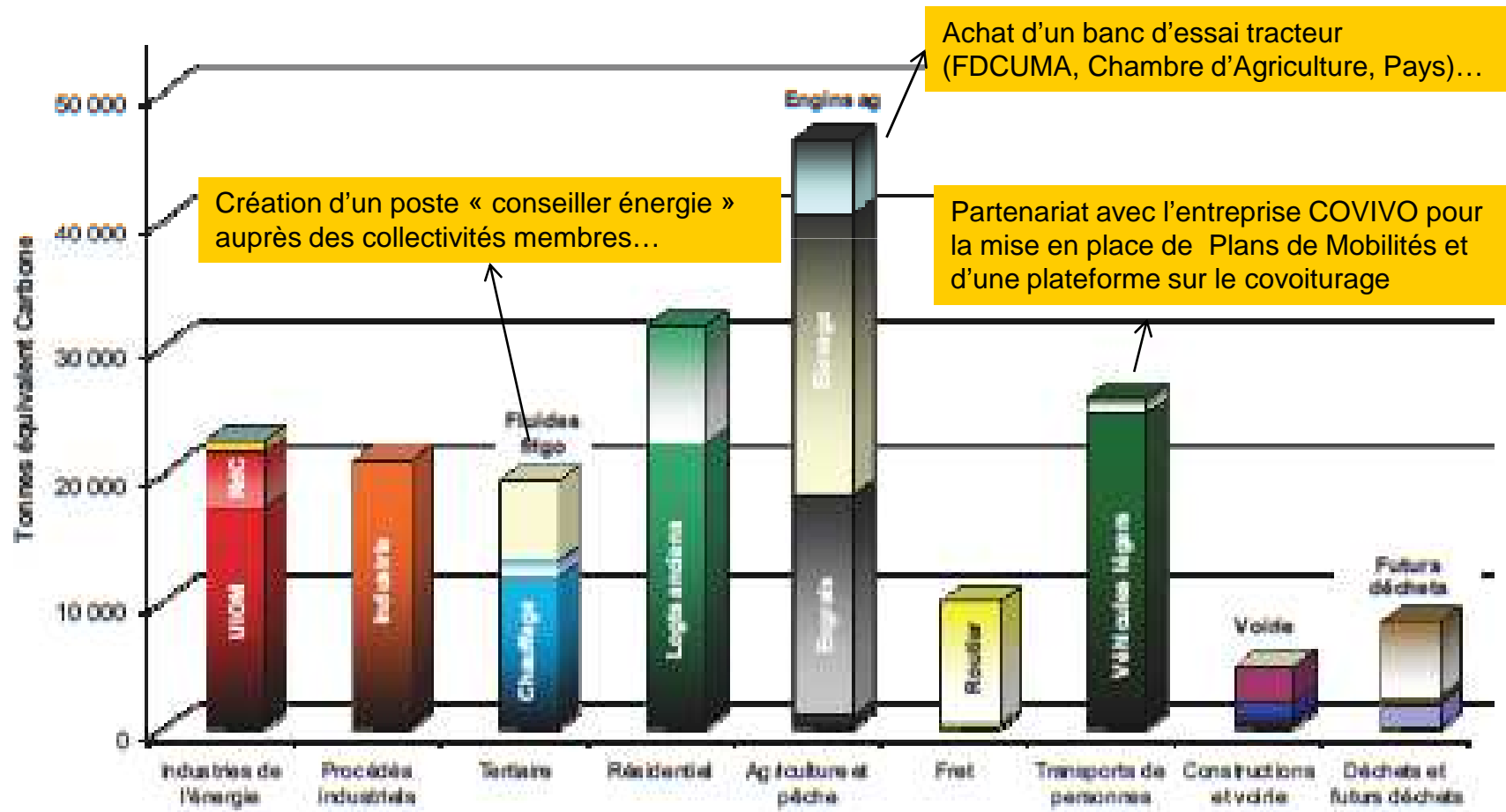
Approche diagnostic-cadastral



Approche « Cycle de vie » - Bilan Carbone

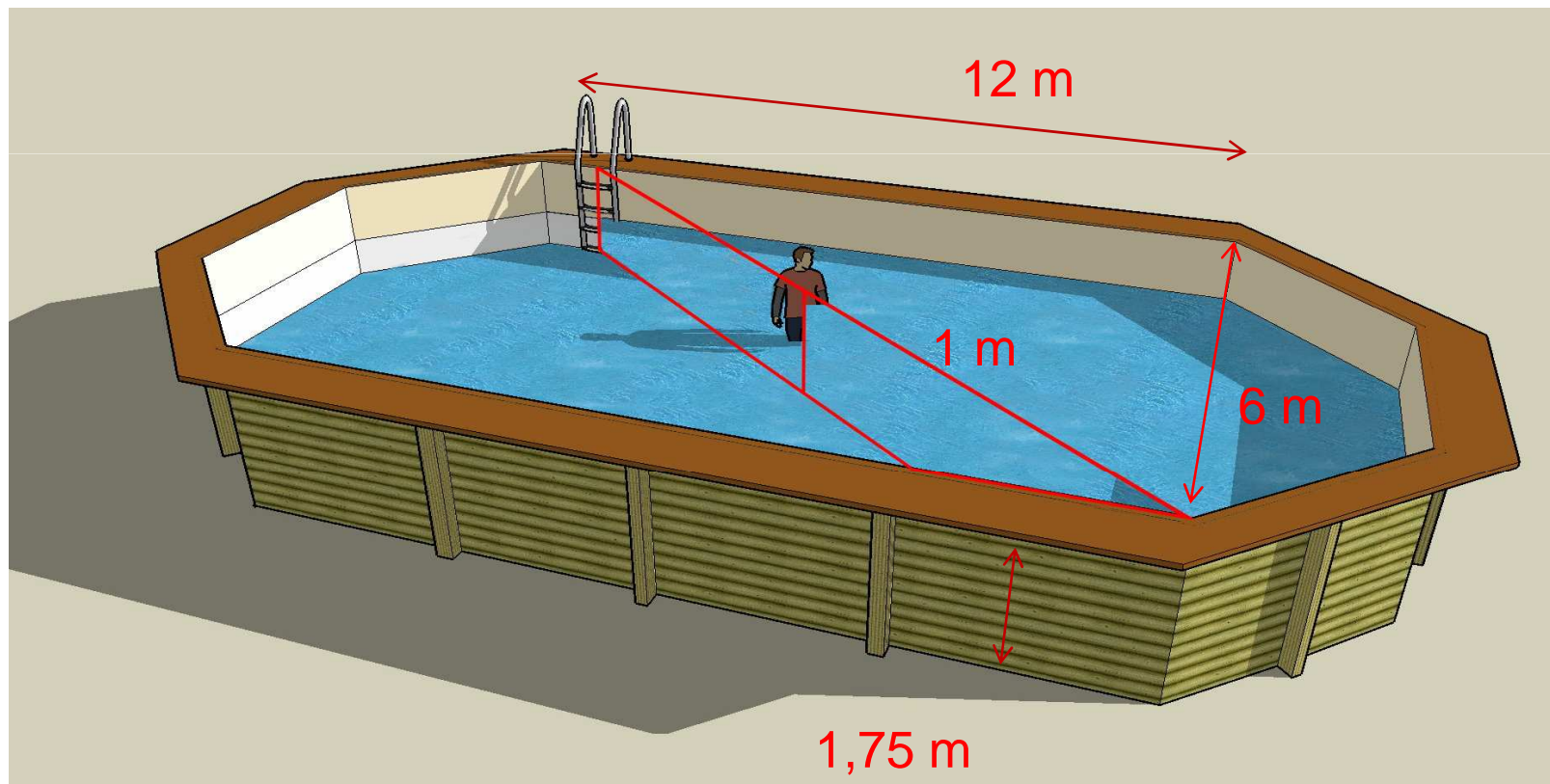
Bilan Carbone®-Territoire (Pays Barrois)

125 communes; 69 240 habitants; 1 779 km²; 38,9 hbts/km²



Que représente un KWh ? (1/3)

1 nouvelle unité de mesure : le « Vidange Piscine » (VP)



Que représente un KWh ? (2/3)

A mi-vidange (50 cm) :

$W \text{ (J)} = \text{force} * \text{déplacement}$

$W = \text{masse} * g * \text{déplacement}$

$W = (12 * 6 * 0,5) \text{m}^3 * 10 * (1,75 - 0,75) \text{m}$

Or $1 \text{m}^3 = 1\ 000 \text{ dm}^3 = 1\ 000 \text{ L} = 1\ 000 \text{ kg}$

$W = 360\ 000 \text{ J}$

→ 1 VP = 360 000 J

Que représente un kWh ? (3/3)

$$1 \text{ kWh} = 1000 \text{ Wh} = 1\,000 * 3\,600 \text{ W.s} = 3\,600\,000 \text{ W.s}$$

$$\text{Or } 1 \text{ W.s} = 1 \text{ J}$$

$$1 \text{ kWh} = 3\,600\,000 \text{ J}$$

$$1 \text{ kWh} = 10 \text{ VP}$$

Quelques exemples de la vie quotidienne :

Une ampoule électrique de 100 W qui éclaire pendant une heure = **1 VP**

Un déplacement de 20 km avec une voiture qui consomme 5 litres au 100 kilomètres = **100 VP**

Que représente 1 tonne équivalente CO₂ (teCO₂) ?

Pour respecter le « facteur 4 », chaque français doit émettre 1,76 teCO₂/an

Cela correspond à :

- Faire un aller-retour « Paris-New York » en avion,
- Faire 140 aller/retour « Cluny-Mâcon » avec une voiture essence consommant 5L au 100 km,
- Acheter 1 à 2 micro-ordinateurs à écran plat,
- Construire 4 m² de logement béton.

Retour sur le groupe « Agriculture et énergie »

1) La méthanisation de la ferme de Jalogny permettra d'éviter 1 450 teCO₂ par an



Cela représente les émissions générées par

:

- **115 000 allers/retour** « Cluny-Mâcon » avec une voiture essence 5 CV
- La combustion de **gaz naturel pour le chauffage** (central, collectif) de **400 appartements** construits avant 1975 soit

Retour sur le groupe « Agriculture et énergie »

La méthanisation de la ferme de Jalogny permettra de produire **2 189 MWh/an** (énergies valorisées hors process)

Cela correspond à **22 millions de VP**

Cette même quantité d'énergie peut être produite par :

900 logements individuels purs (autorisés entre 1995 et 2005) sur lesquels seraient installés **20 m² de panneaux photovoltaïques** pour **215 teCO₂ générées** (en tenant compte de l'analyse cycle de vie),

Retour sur le groupe « Informer pour prévenir la production de déchets »

2) Sur 5 ans, les programmes locaux de prévention (SIRTOM, SICTOM) permettront notamment d'éviter :

	Tonnes évitées	Tonnes évitées par hab. (kg/hab.)	teCO2 évitées (fabrication)
Verre	160	1,65	164
Plastiques	28	0,29	67
Papier-carton	35	0,36	71
TOTAL	223	X	302

Cela représente les émissions générées par :

- **25 000 aller/retour** « Cluny-Mâcon » avec une voiture essence 5 CV

Retour sur le groupe « Informer pour prévenir la production de déchets »

3) Les programmes locaux de prévention (SIRTOM, SICTOM) permettent d'éviter sur 5 ans :

- **12 281 L de gasoil**
- **37 teCO₂**



Cela correspond à la consommation

- **D'électricité spécifique** (hors cuisson, eau chaude et chauffage) de **145 ménages** pour **10 teCO₂** générées

Cela correspond aux émissions générées par

- **2 900 aller/retour** « Cluny-Mâcon » avec une voiture essence consommant 5L au 100 km
- la fertilisation de **80 ha de vigne** (émissions de N₂O)

Appel à projets « Informer pour prévenir la production des déchets »

Maîtrises d'ouvrage potentielles:

- Communes, intercommunalités et syndicats intercommunaux ;
- Associations ;
- Établissements scolaires ;
- Établissements publics ...;
- Organismes agricoles.

Types de projets éligibles :

- Supports de communication/sensibilisation ;
- Outils pédagogiques : panneaux/affiches, mallettes... ;
- Honoraires d'un intervenant extérieur : conduite d'ateliers (formation, animation, éducation), visites de terrain etc.

Aide du Pays : jusqu'à 50% max. des dépenses éligibles, avec un plafond à 5 000 €.